

Date de dépôt : 24 août 2022

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Mme Katia Leonelli : Quelles mesures et quels moyens pour le « développement durable » à l'école ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 24 juin 2022, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

En 2018, le DIP a publié sa feuille de route DIP21 2019-2023 pour l'éducation en vue d'un développement durable¹. Il s'agit d'un plan d'actions, qui découle du Concept cantonal du développement durable adopté en 2018² qui vise à atteindre, pour Genève, les 17 objectifs (ODD) définis dans l'Agenda 2030 de l'ONU.

*Les **objectifs spécifiques** suivants y sont énumérés :*

- *Consolider la structure de promotion et de suivi de l'EDD au Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP). Mieux impliquer les élèves dans les propositions de mesures en faveur de l'EDD par une approche participative (par exemple via les futures « instances participatives »).*
- *Clarifier le concept de l'EDD en lien avec le Plan d'études romand (PER).*
- *Intégrer l'EDD dans les nouveaux plans d'études et programmes d'enseignement existants du secondaire II.*

¹ <https://edu.ge.ch/site/edd/wp-content/uploads/sites/30/2019/09/Feuille-de-route-du-DIP-pour-l'EDD.23.8.2019.lettre-DIP.pdf>

² <https://www.ge.ch/document/concept-cantonal-du-developpement-durable-2030>

- *Mettre en œuvre l'EDD et développer des moyens pour faciliter le travail interdisciplinaire.*
- *Favoriser l'émergence et la réalisation de projets et d'évènements EDD au primaire et au secondaire.*
- *Mettre à disposition des établissements du DIP (y compris l'enseignement spécialisé) ainsi que des services, les informations, outils et ressources nécessaires pour faciliter la mise en œuvre de l'EDD.*
- *Dans la mesure du possible, faciliter la mise à niveau des lieux d'enseignement au regard des exigences du développement durable (exemplarité des lieux de formation), en se référant notamment aux plans et stratégies cantonaux (Climat, Déchets, Energie, Biodiversité, Santé, ...).*

Les réalisations suivantes y sont mentionnées :

- *Formalisation d'un réseau de référent-e-s EDD au primaire et au secondaire I et II.*
- *Elaboration de documents de référence sur l'intégration de l'EDD au primaire (cycles 1 et 2) et au secondaire I (cycle 3). Promotion auprès des directions d'établissement et enseignant-e-s.*

Vu cela, voici les questions que j'adresse au Conseil d'Etat :

- *Les référent-e-s EDD existent-ils dans tous les établissements scolaires du canton ? Si oui, sur la base de quel engagement ?*
- *Les référent-e-s reçoivent-ils une formation en développement durable ? Si une telle formation existe, est-il envisageable qu'elle soit également dispensée aux directions d'établissement, au personnel administratif des établissements ainsi qu'aux enseignant-e-s et futur-e-s enseignant-e-s ?*
- *Les « documents de référence sur l'intégration de l'EDD » au primaire et au secondaire ont-ils vu le jour ? Si oui, sont-ils publiquement accessibles ?*
- *Les moyens alloués à la réalisation des objectifs en matière d'EDD, tels que définis par la feuille de route DIP21, sont-ils suffisants ? Le cas échéant, quels sont les moyens complémentaires que le Conseil d'Etat entend octroyer à cette thématique qui se devrait d'être prioritaire face aux défis de société actuels et à venir ?*
- *La place de l'EDD au sein du PER a-t-elle déjà été clarifiée ? Quelle stratégie est envisagée pour intégrer efficacement l'EDD sans surcharger les plans d'études ?*

- *Y a-t-il eu une consultation / enquête de satisfaction des référent-e-s EDD depuis le début du programme ? Si oui, quelles sont les améliorations futures que le Conseil d'Etat entend mettre en œuvre ?*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

- *Les référent-e-s EDD existent-ils dans tous les établissements scolaires du canton ? Si oui, sur la base de quel engagement ?*

Il existe des référentes et des référents EDD (éducation en vue d'un développement durable) dans chaque établissement de l'enseignement secondaire. L'enseignement primaire est organisé différemment, à savoir qu'un coordinateur de discipline du service de l'enseignement et de l'évaluation de la direction générale de l'office médico-pédagogique a la charge de l'EDD.

- *Les référent-e-s reçoivent-ils une formation en développement durable ? Si une telle formation existe, est-il envisageable qu'elle soit également dispensée aux directions d'établissement, au personnel administratif des établissements ainsi qu'aux enseignant-e-s et futur-e-s enseignant-e-s ?*

Les référentes et référents EDD comme l'ensemble des membres du corps enseignant, des directions et du personnel administratif peuvent s'inscrire aux formations proposées dans le catalogue de la formation continue du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP). Ils ont également accès aux colloques et journées d'étude proposés par éducation21³.

Au DIP, pour le secondaire I en particulier, un groupe de travail propose au corps enseignant entre 3 et 4 formations continues par année en lien avec la biodiversité et l'EDD.

A l'IUFE (Institut universitaire de formation des enseignants), les futurs enseignantes et enseignants du secondaire I et II suivent un module obligatoire de 6 heures sur l'EDD. Un module optionnel sur l'EDD est également proposé aux futurs enseignantes et enseignants du primaire.

Enfin, depuis la rentrée 2021, les membres des directions peuvent participer au Diploma of Advanced Studies (DAS) « Elaborer un concept global de durabilité pour son établissement » proposé par la FORDIF (Formation en direction d'institutions de formation).

³ Portail de l'éducation en vue d'un développement durable : <https://www.education21.ch>

- ***Les « documents de référence sur l'intégration de l'EDD » au primaire et au secondaire ont-ils vu le jour ? Si oui, sont-ils publiquement accessibles ?***

Au secondaire I, un document de référence est disponible depuis 2020 pour les équipes du DIP : « Education en vue d'un développement durable (EDD) en lien avec la Formation générale du PER – Interdépendances : premier rapport sur la mise en œuvre au CO ». Il sera en libre accès sur les sites Enseignement⁴ et DIP21⁵ dès la rentrée 2022. Il n'y a à ce stade pas de document similaire au primaire. Il existe en revanche des documents thématiques qui sont publiés sur les sites Enseignement, éducation21 et DIP21.

- ***Les moyens alloués à la réalisation des objectifs en matière d'EDD, tels que définis par la feuille de route DIP21, sont-ils suffisants ? Le cas échéant, quels sont les moyens complémentaires que le Conseil d'Etat entend octroyer à cette thématique qui se devrait d'être prioritaire face aux défis de société actuels et à venir ?***

Le Conseil d'Etat avait inscrit au projet de budget 2022 des moyens pour la mise en œuvre du plan Biodiversité et de la Feuille de route DIP21 pour l'EDD. Ce budget n'a pas été accordé par le Grand Conseil. Le Conseil d'Etat ne manquera pas de réinscrire un montant au PB 2023.

- ***La place de l'EDD au sein du PER a-t-elle déjà été clarifiée ? Quelle stratégie est envisagée pour intégrer efficacement l'EDD sans surcharger les plans d'études ?***

La place de l'EDD est clairement définie dans le plan d'études romand (PER). Elle est envisagée dans une approche transversale et interdisciplinaire, et traitée dans plusieurs disciplines ou domaines du PER : « L'EDD teinte l'ensemble du projet de formation; en particulier, elle induit des orientations en Sciences humaines et sociales, en Sciences de la nature et en Formation générale⁶ ».

En formation générale, la thématique des interdépendances (sociales, économiques et environnementales) influence les activités réalisées dans les disciplines (par le choix des objets d'étude et les approches mises en œuvre) ainsi que les capacités transversales, au service du projet global de la formation de l'élève. Réciproquement, les disciplines et les capacités transversales permettent de mettre en œuvre les objectifs de la thématique

⁴ <https://edu.ge.ch/enseignement/co>

⁵ <https://edu.ge.ch/site/edd>

⁶ Présentation générale du PER : <https://www.plandetudes.ch/web/guest/pg2-contexte>

« Interdépendances ». Ainsi, l'ensemble du projet global de formation de l'élève inscrit dans l'Education à la citoyenneté et l'EDD doit permettre un développement durable (DD) de nos sociétés.

Afin de ne pas surcharger les plans d'études, l'EDD adopte une approche autant interdisciplinaire que transdisciplinaire et base son apprentissage sur des mises en situation réelle.

Des travaux allant dans ce sens sont également en cours au sein du nouveau réseau *Durabilité* de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).

Parmi les nombreux projets et initiatives mis en place, on peut mentionner l'intégration de la durabilité dans le nouveau plan d'études des écoles de culture générale à la rentrée 2021 ou la réalisation d'outils et de séquences pédagogiques interdisciplinaires. Des ateliers en classe sont également organisés dans des domaines très variés (droits humains, déchets, climat) de même que des sorties scolaires (« nature », découverte des différentes facettes de l'écologie industrielle, fermes urbaines). Les établissements organisent régulièrement des journées ou des semaines décloisonnées « DD » et réalisent des projets concrets pour promouvoir la biodiversité ou réduire les îlots de chaleur, réduire la consommation d'énergie ou la production de gaz à effet de serre dans le bâtiment ou encore privilégier la mobilité douce. Enfin au niveau de l'orientation et de la formation professionnelle, le DIP organise des Zooms « métiers verts » et a participé récemment aux Assises européennes de la transition énergétique en organisant un atelier pour les jeunes sur les métiers de demain.

– ***Y a-t-il eu une consultation / enquête de satisfaction des référent-e-s EDD depuis le début du programme ? Si oui, quelles sont les améliorations futures que le Conseil d'Etat entend mettre en œuvre ?***

La responsable du développement durable du DIP réunit les référentes et référents EDD du secondaire I et II deux fois par année. Lors de ces séances, les référentes et référents EDD présentent leurs idées et projets pour renforcer l'EDD mais aussi leurs difficultés et besoins. Elles et ils sont également consultés lors de l'élaboration de plans ou documents stratégiques en lien avec l'EDD (par exemple: plans stratégiques du Conseil d'Etat, rapport du CO sur l'EDD) ou des nouveaux plans d'études (ex écoles de culture générale).

En vue de la prochaine législature, des travaux sont en cours pour prioriser les actions figurant dans les différents plans stratégiques du Conseil d'Etat en fonction des budgets à disposition.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Mauro POGGIA